

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2012-01-09

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE du conseil municipal, tenue à 19 h le 9 janvier 2012 à la salle du conseil au 3115, chemin Capelton, North Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Martin Primeau, D'Arcy Ryan, Guy Larkin et Vincent Fontaine

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

Absent : Claude B. Meilleur,

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 5 décembre 2011
4. Suites au procès-verbal du 5 décembre 2011
5. Adoption du procès-verbal du 6 décembre 2011
6. Suites au procès-verbal du 6 décembre 2011
7. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2011
8. Suites au procès-verbal du 13 décembre 2011
9. Période de questions des visiteurs
10. Avis de motion règlement n° 2012-02
11. Adoption du premier projet de règlement n° 2012-02
12. Avis de motion règlement n° 2012-03
13. Adoption du projet de règlement n° 2012-03
14. Avis de motion règlement n° 2012-04
15. Adoption du premier projet de règlement n° 2012-04
16. Demande d'autorisation CPTAQ Succession Kenneth Herring
17. Maire suppléant février 2012
18. Mandat de la firme Monty Coulombe S.E.N.C.
19. Adoption des comptes à payer
20. Correspondance
21. Divers
22. Clôture de la séance

12-01-09.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 19 h et déclare la séance ouverte.

12-01-09.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.03

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN PRIMEAU

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.04

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 5 DÉCEMBRE 2011

Aucune suite

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-01-09.05

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.06

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 6 DÉCEMBRE 2011

Aucune suite

12-01-09.07

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2011

IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2011 soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.08

SUITES AU PROCÈS-VERBAL DU 13 DÉCEMBRE 2011

Aucune suite

12-01-09.09

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Monsieur Elkas demande quelle est la situation concernant l'usine d'eau potable et quelle est la firme qui a fait les forages pour la recherche en eau potable. Il indique que les travaux sur le chemin Linskou sont affreux et surtout près de la boîte aux lettres. Il demande à remédier à la situation.

Monsieur Curby demeurant au 4645 chemin Capelton demande quand le pont couvert sera ouvert.

Madame Geneviève Vallières demande si l'ouverture du pont se fait, faudra-t'il que la décision revienne au conseil le mois suivant, si oui, ceci est inconcevable quant au délai.

Elle demande si l'évaluation a eu lieu concernant la glissière de sécurité demandée le mois dernier sur le chemin Dunant face au lac. Monsieur Levac lui fait part que non mais le tout sera fait dans les meilleurs délais.

Madame Cynthia Daigneault demande des explications quant à l'article relatif au pont Eustis dans le journal Le Reflet du Lac et elle remercie le conseil pour l'ordre du jour qui a été mis sur le site Internet le vendredi précédent la réunion.

Monsieur Michael Auger explique que les citoyens ne veulent pas que le conseil revienne avec des réponses identiques à celles données auparavant si le pont n'est pas ouvert. Il indique au conseil de demander une subvention au Ministère pour le déneigement. Il s'explique mal que les conseillers n'interviennent pas lors des réunions. Monsieur Levac fait part aux citoyens présents de la façon dont une réunion de conseil municipal doit légalement se dérouler.

Il explique aussi que le Ministère fera l'évaluation de la capacité portante du pont Eustis et nous attendons le résultat de leur expertise avant de prendre la décision d'ouvrir ou de ne pas ouvrir à la circulation le pont Eustis.

Monsieur Harris indique que l'intersection de la route 108 et du chemin McFarland est très dangereux et remet au conseil deux photos démontrant la même problématique à Victoriaville.

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

12-01-09.10

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-02

VINCENT FONTAINE donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-02 modifiant le règlement de zonage. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-01-09.11

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-02

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2012-02 modifiant le règlement de zonage. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 janvier 2012 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.12

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-03

D'ARCY RYAN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-03 modifiant le règlement de PIIA. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-01-09.13

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-03

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le projet du règlement n° 2012-03 modifiant le règlement de PIIA. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 janvier 2012 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.14

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT N° 2012-04

GUY LARKIN donne avis, par les présentes, que sera présenté pour adoption du conseil le règlement n° 2012-04 modifiant le règlement de lotissement. De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

12-01-09.15

ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2012-04

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le premier projet du règlement n° 2012-04 modifiant le règlement de lotissement. Une assemblée de consultation sera tenue le 30 janvier 2012 à 19 h pour expliquer la teneur du règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.16

DEMANDE À LA CPTAQ, SUCCESSION KENNETH HERRING

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

ATTENDU QUE les représentants de la succession Kenneth Herring ont déposé une demande d'autorisation auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec quant au lots 4 651 764, 4 679 445, 4 679 446 et 4 679 447 situés sur le territoire de la municipalité du Canton de Hatley;

ATTENDU QUE la demande consiste à l'aliénation de la propriété et que la demande ne change pas la vocation agricole de la propriété;

ATTENDU QUE la municipalité prend en considération qu'il y a des espaces disponibles pour la construction hors de la zone agricole permanente;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

ET RÉSOLU QU'à la suite de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, la municipalité appuie la demande des représentants de la succession Kenneth Herring.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.17

MAIRE SUPPLÉANT FÉVRIER 2012

ATTENDU QUE Monsieur Vincent Fontaine est maire suppléant de la municipalité depuis le 1^{er} juin 2011;

ATTENDU QU'à chaque huit (8) mois nous devons renommer le maire suppléant;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley nomme, Monsieur Guy Larkin, maire suppléant de la municipalité du 1^{er} février 2012 jusqu'au 1^{er} octobre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.18

MANDAT À LA FIRME MONTY COULOMBE S.E.N.C.

ATTENDU QUE la ville de Sherbrooke a autorisé la firme Sauvé Cormier Chabot et Associés à soumettre le différend relatif au partage des droits perçus aux exploitants de carrières sablières auprès de la Commission municipale du Québec;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate la firme Monty, Coulombe, S.E.N.C. à représenter la municipalité dans ce dossier.

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley mandate le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.19

LISTE DES COMPTES À PAYER

La liste des chèques est remise à tous les membres du conseil municipal

NOS CHÈQUES FOURNISSEURS	MONTANT
2011001046 à 201101149	
201200001 à 201200024	204 625, 60 \$
Salaires décembre 2011	18 693,67 \$

IL EST PROPOSÉ PAR VINCENT FONTAINE

**PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY**

ET RÉSOLU QUE la directrice générale procède au paiement de ces comptes le 10 janvier 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

12-01-09.20

CORRESPONDANCE

Fraternité Blanche universelle
Ville de Sherbrooke – dossier Carrières Sablières
MRNF claims miniers
MDDEP redevances
Demande de Monsieur G. Laroche

12-01-09.21

DIVERS

Aucun point n'est ajouté.

12-01-09.22

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Martin Primeau propose la clôture de la séance à 19 h 59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Pierre A. Levac, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale